

A LA MENAGERE
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 7 622,40 euros
Siège social : 25 Rue Pierre et Marie CURIE
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
716 750 054 RCS ANGOULEME

**PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1er OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre, à 20 h 00

La société ADORGREMAND, Société civile au capital de 177 400 euros, ayant son siège social 29 Rue Waldeck ROUSSEAU 16000 ANGOULEME, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 439 659 RCS ANGOULEME, représentée par Monsieur Olivier LAGRANGE en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 7,62 euros composant le capital social de la société A LA MENAGERE,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Olivier LAGRANGE, gérant non-associé de la Société.

A préalablement exposé ce qui suit

Monsieur Olivier LAGRANGE, gérant non-associé de la Société a rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit de la même ville, par simple décision de la gérance et en tout autre lieu, en vertu d'une décision extraordinaire des associés,

Et exposé que nous avons déménagé à ANGOULEME,

A pris la décision suivante

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

UNIQUE DECISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 25 Rue Pierre et Marie CURIE, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC au 29 Rue Waldeck ROUSSEAU 16000 ANGOULEME à compter de ce jour, et de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Q

Article 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé à ANGOULEME (16000) 29 Rue Waldeck ROUSSEAU."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la SC ADORGREMAND
Olivier LAGRANGE, gérant

Oliver LAGRANGE
Gérant non-associé



LISTE DES SIÈGES SOCIAUX ANTÉRIEURS DE LA SOCIÉTÉ
(article R. 123-110 du Code de commerce)

Le soussigné Olivier LAGRANGE,
Demeurant 29 Rue Waldeck ROUSSEAU - 16000 ANGOULEME,

Agissant en qualité de gérant de la Société A LA MENAGERE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,40 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 716 750 054 RCS ANGOULEME,

Déclare et atteste que les sièges sociaux antérieurs de la Société A LA MENAGERE ainsi que les greffes où sont classés les actes constitutifs et modificatifs antérieurs au transfert du siège sont les suivants :

A la création de la société, le 1^{er} juillet 1948

45 rue de la République - 17310 SAINT PIERRE D'OLERON

- Greffe du Tribunal de commerce de MARENNES puis de LA ROCHELLE (17)

A la date du 8 mai 1997

25 rue Pierre et Marie Curie à L'ISLE D'ESPAGNAC (16)

- Greffe du Tribunal de commerce d'ANGOULEME (16)

Transfert du siège social le 1^{er} octobre 2024 à :
ANGOULEME (16) - 29 Rue Waldeck ROUSSEAU

Fait en deux exemplaires
A ANGOULEME
Le 1^{er} octobre 2024

Olivier LAGRANGE
Gérant

